

LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE A L'ECOLE, LA LAÏCITE

- Quelle est la mission de l'Ecole ?
- Quelles sont les valeurs de la République ?
- La laïcité est-elle une idéologie ?
- Est-ce que l'application du principe de laïcité autorise les enseignants à parler de religion à l'école ? Plus généralement, quelle est la marge d'un enseignant par rapport au principe de laïcité ?
- Les écoles d'Alsace et de Moselle sont-elles laïques ?
- La France est-elle le seul pays laïque d'Europe ?
- Concrètement, que fait-on de la charte de la laïcité ?
- Comment gère-t-on un élève ou un parent d'élève manifestant des signes ostensibles d'appartenance à une religion dans le cadre scolaire ?
- Est-ce que la laïcité concerne l'enseignement des sciences ?
- Quelle est la différence entre solidarité et générosité ?
- Quelle est la différence entre une valeur et une norme ?
- Quelle est la différence entre l'enseignement de la morale laïque et l'enseignement laïque de la morale ?
- Qu'est-ce qu'une classe démocratique ?

La laïcité dans notre république

(La laïcité dans tout l'Etat)



Quelle pédagogie de la laïcité à l'école ?



Ressources

(1)



Sites

Outils

Ressources pédagogiques

Ressources éducatives



Nous contacter

Pôle civique de l'académie de Strasbourg

- Mémoires
- Education à la citoyenneté
- Education à la défense
- Réserve citoyenne
- Laïcité

Pôle civique

Le pôle civique de l'académie de Strasbourg



La rentrée 2017 voit la mise en place du pôle civique de l'académie de Strasbourg.

Dispositif novateur, souple et transversal, placé sous l'autorité de la Rectrice, il a pour vocation d'impulser la mise en œuvre de l'éducation à la citoyenneté sur le territoire académique et

d'accompagner les projets concrets destinés à la faire vivre au sein des écoles et des établissements.

Le pôle a pour mission de fédérer les actions dans cinq domaines principaux :

- La transmission de la mémoire
- L'éducation à la défense
- La pédagogie de la laïcité
- Le développement des valeurs civiques.
- La réserve citoyenne dans l'académie

Contacts

Franck Ardouin, [IEN](#) (pour le premier degré)

Christophe Marchand, [IA-IPR](#) (pour le second degré)

Ils sont épaulés par deux chargés de mission

- Claire Bernhard, professeure, chargée de mission citoyenneté et réserve académique
- Jonathan Anglaret, professeur, chargé de mission mémoire et laïcité

Pour contacter le pôle civique [pole.civique\(at\)ac-strasbourg.fr](mailto:pole.civique(at)ac-strasbourg.fr)

➤ Laïcité

Mettre en oeuvre une pédagogie de la laïcité à l'école



La laïcité est un principe fondateur de notre École et de notre République, ainsi que les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui lui sont étroitement liées et que l'École a pour mission de faire partager aux élèves. . Pratiquer une pédagogie de la laïcité c'est montrer qu'elle seule permet la coexistence des différences, c'est surtout donner aux élèves les outils intellectuels qui leur permettent de la pratiquer dans un équilibre des droits et des devoirs. La laïcité augmente la liberté individuelle de chacun en fournissant les éléments nécessaires à son plein d'exercice, elle ne cherche pas à la

réduire.

Pratiquer la laïcité, ce n'est pas exclure, c'est au contraire faire entrer dans la République.

Actualités

14 septembre 2017

Création d'une cellule laïcité par le ministère de l'Education Nationale

Le ministre Jean-Michel Blanquer a annoncé la création d'une "cellule laïcité" au sein du ministère afin de répondre aux besoins des enseignants...

📩 Contact

Chargé de mission pôle civique

Jonathan Anglaret

[jonathan.anglaret\(at\)ac-strasbourg.fr](mailto:jonathan.anglaret(at)ac-strasbourg.fr)

📖 Ressources utiles

Eduscol propose un dossier très complet et souvent réactualisé intitulé laïcité : principes et pédagogie

<http://eduscol.education.fr/pid23591/laicite-principe-et-pedagogie.html> 📄



**bservatoire
de la laïcité**



Observatoire de la laïcité

L'Observatoire assiste le Gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité en France.

> QU'EST-CE QUE LA LAÏCITÉ ?

> DOCUMENTS

> CONTACT

> MISSIONS

> LIENS EXTERNES



L'ACTUALITÉ
du Premier ministre



LES ACTIONS
du Gouvernement



LE GOUVERNEMENT
et les institutions



PARTAGEZ
et diffusez

En un coup d'oeil

Composition du Gouvernement

Services du Premier ministre

Le savez-vous ?



Observatoire de la laïcité

VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ

Livret du stagiaire



LIVRET LAÏCITÉ



| Octobre 2015 |



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

LIVRET LAÏCITÉ



| Décembre 2016 |



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE



RÉGLAGES

► Réglages de mon profil

[Retour vers la liste des résultats](#)

La laïcité



Descriptif

Ce parcours de formation consacré à la laïcité poursuit l'objectif suivant, permettre d'acquérir ou d'actualiser les connaissances requises sur le sens et les enjeux de la laïcité.
Ce parcours comporte plusieurs étapes :

- l'exploration des différents éléments d'histoire de la laïcité en France,
- le sens et les enjeux de la laïcité,
- la Charte de laïcité à l'école,
- l'analyse de situations de vie scolaire.



Objectifs visés

Acquérir ou actualiser vos connaissances requises sur le sens et les enjeux de la laïcité.



RESTAURATION

[Cliquez ici pour restaurer ce cours](#)

Les valeurs de la République

Grande
mobilisation
de l'École
pour les valeurs
de la République



RECHERCHER



LES VALEURS ET NOTIONS

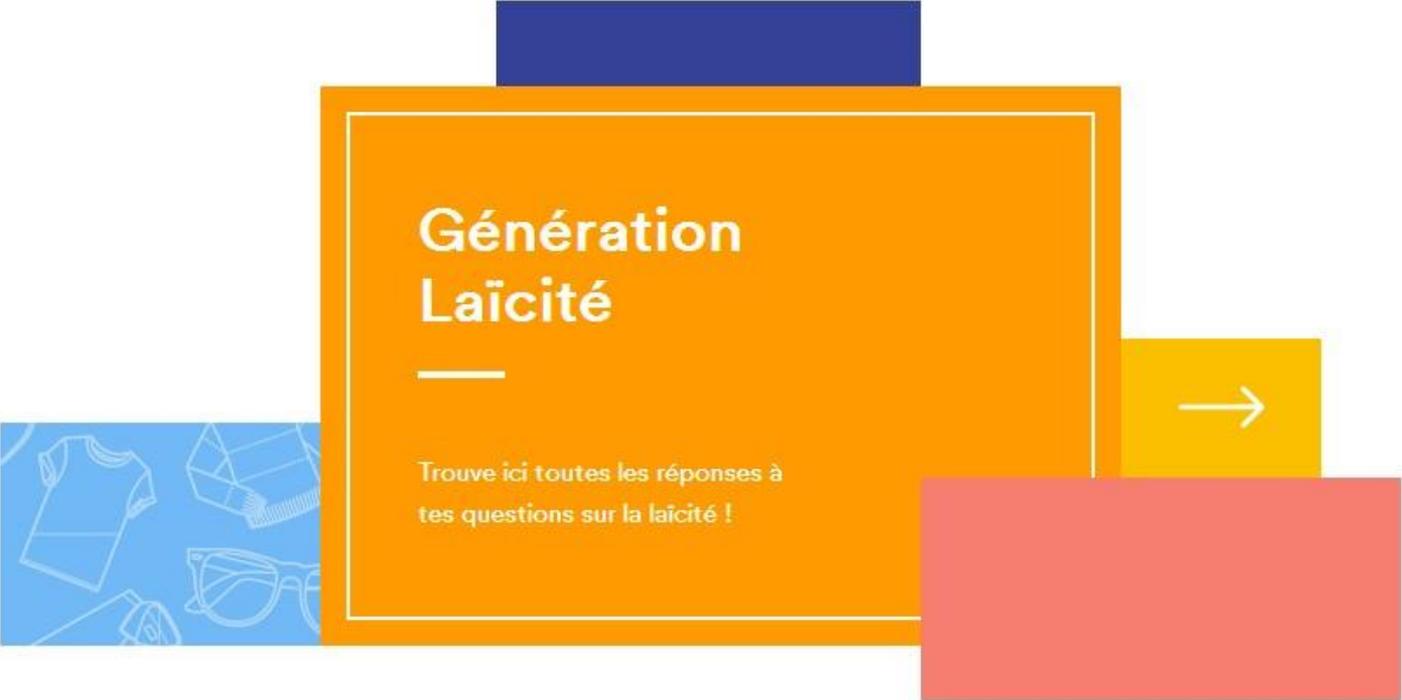
LES RESSOURCES ▾

LES ACTIONS

ACTUALITÉS

ÉDUCUER À LA LAÏCITÉ

Abdenour Bidar, chargé de mission sur la laïcité au ministère de l'Éducation nationale, détaille en vidéo le contenu des 15 articles de la charte de la laïcité à l'école.



Génération Laïcité

—
Trouve ici toutes les réponses à
tes questions sur la laïcité !

[ressources](#)

[lexique](#)

[à propos](#)

[contact](#)

[partager](#)



Est-ce que ma famille et moi avons le droit de prier sur la voie publique ? dans la rue en bas de chez nous par exemple ?

—



Quand je serai étudiante, est-ce que je pourrai porter le voile à l'université ?

—



Est-ce que je pe

—

A-t-on le droit de parler de religions avec les copains ? Et avec les professeurs ?

—



Est-ce que mon père peut demander à aménager ses horaires pour le ramadan ?

—



[ressources](#)

[lexique](#)

[à propos](#)

[contact](#)

[partager](#)





— Est-ce que mon père peut demander à aménager ses horaires pour le ramadan ?

Ton père peut toujours en faire la demande à son employeur, qui peut aménager les horaires en fonction des contraintes de ses salariés. Mais la loi ne l'y oblige pas. L'organisation du temps de travail relève du pouvoir de direction de l'employeur. Il lui appartient de définir les horaires adaptés à la bonne marche de l'entreprise.

Et dans les services publics ?

Dans les services publics, les horaires aménagés font l'objet de la même contrainte que dans le privé, à savoir l'exécution, la continuité et le bon fonctionnement de la mission. Les horaires peuvent donc être aménagés ou des congés octroyés, à condition que cela ne nuise pas au bon fonctionnement général du service.

La laïcité dans notre république

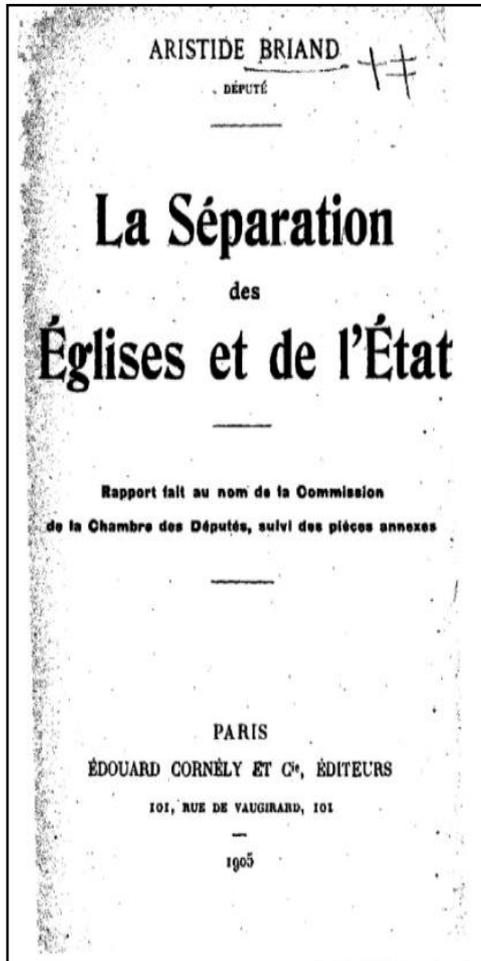
Un cadre :

-politique

-juridique

inscrit dans la constitution depuis 1946

Bref historique



*Existence d'une
définition juridique claire*

Article 1^{er} : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...] ».

Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. [...] »

Bref historique

Plusieurs options préexistaient



FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET. — MODÈLE DE MONUMENT DESTINÉ À LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE.
Statue par M. LEOPOLD MOISSON, monument par M. CHARLES MOISSON. (D'après une photographie de M. Blotard).
Voir page 401.

Bref historique



***Pas de consensus sur
l'interprétation de la loi***

- La laïcité antireligieuse, anticléricale
- Ouverte
- Identitaire
- Concordataire
- Séparatiste stricte
- Séparatiste inclusive

*Frontière entre
espace public
et espace privé*

***Nécessité de distinguer
ce qui relève des options philosophiques
et ce qui relève de l'acceptation juridique***

La laïcité et les espaces

**Espace privé
« Personnel »,
« individuel »**

**Espace privé
« social » ou
« réglé »**

**Espace public
« où s'exerce
le service
public »**

**Espace
public
« commun »,
« partagé »**

Des principes

La laïcité repose sur trois principes :

- la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public,**
- la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et**
- l'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.**

Des principes

De la séparation de l'Etat et des organisations religieuses se déduit **la neutralité** de l'Etat, des collectivités et des services publics, non de ses usagers.

La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyens face au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

La neutralité

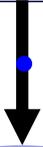
Ni une idéologie
Ni une inquisition

La laïcité : une valeur ?

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Un principe et non une valeur

Liberté



Respect de la
liberté de
conscience

Egalité



Egal traitement
de tous du fait
de la neutralité
de l'Etat

Fraternité



Tolérance et refus
des discrimination

En quoi concevoir la laïcité comme une valeur constitue une dérive ?

La laïcité en milieu scolaire

Le cadre réglementaire :

- La laïcité s'impose strictement dans le cadre de l'École publique.
- Elle s'appuie sur un cadre juridique précis.
- Elle garantit l'application de 4 principes fondamentaux :
 - La **neutralité** des enseignements,
 - L'**absence d'instruction religieuse** dans les programmes,
 - La **laïcité du personnel**,
 - L'interdiction du **prosélytisme**.

Trois ensembles de lois

- Lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886 qui instaurent la laïcité des personnels et des programmes,
- Loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 qui accentue l'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires par l'instauration de la laïcité de l'État,
- Loi du 15 mars 2004 qui encadre le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les établissements publics.

Deux séries d'articles du Code de l'éducation

- Articles L - 141- 1 à 6 qui posent le principe fondamental de la Laïcité de l'enseignement public,
- Articles L- 511-1 à 2 qui placent les principes laïcs aux premiers rangs des Droits et obligations des élèves.

Trois Circulaires majeures

- Circulaire du 18 mai 2004 qui précise les modalités d'application de la loi de mars,
- Circulaire du 6 décembre 2005 qui encadre l'autorisation d'absence pour les principales fêtes religieuses des différentes confessions,
- Circulaire du 6 septembre 2013 qui instaure la Charte de la laïcité et réaffirme la nécessité de mettre en œuvre une pédagogie de la laïcité dans les établissements.

La charte de la laïcité

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

•• LA RÉPUBLIQUE

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 L'École est laïque.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 L'École est un lieu de transmission de la laïcité, fondement de la République.

•• L'ÉCOLE

12 Les enseignements sont laïques. Afin d'assurer l'ouverture la plus objective possible à la diversité des cultures, ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, l'enseignement est exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse pour contester à un enseignant le droit de traiter un sujet du programme.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règlements des différents espaces, précisés dans le règlement intérieur, sont respectueux de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.



Charte de la laïcité

Charte commentée

Ce document propose un commentaire de la charte de la laïcité à l'école, de son préambule et de chacun des articles. Il explicite le sens des principes mobilisés dans la Charte. La Charte est une norme normative mais se fonde sur des principes juridiques et réglementaires. La notion de Charte est une notion juridique au sens d'un écrit solennel à dimension



Charte de la laïcité à l'École

Textes de référence et pistes bibliographiques

Chacun des textes proposés ici a pour objectif de servir de référence législative ou réglementaire explicitant les fondements juridiques du principe de laïcité et de la Charte de la laïcité à l'École.

A cette fin, chacun de ces textes est suivi de la mention du ou des articles de la Charte de la laïcité à l'École auxquels il renvoie plus particulièrement.



La procédure prévue par le Code de l'Éducation en cas de contestation du principe de laïcité :

- Principe de la prise en compte de la singularité des situations**
- Phase de dialogue avec l'élève**
- Phase de dialogue avec les parents**
- Temps du discernement et de la prise de décision**

Les cas de contestation

Un dialogue indispensable

Cadre général du dialogue

Le dialogue engagé n'est pas une simple discussion ou encore une controverse. C'est une manière de penser ensemble d'où émerge une intelligence collective, dans le respect et l'écoute de l'autre. **Dans une école et un établissement, le dialogue qui s'engage entre le directeur d'école ou le chef d'établissement, les élèves et leurs parents autour des questions touchant à la laïcité repose sur :**

Les cas de contestation

Un dialogue indispensable

- **la volonté de maintenir le lien avec les élèves et leurs parents.** Ce lien repose sur une confiance mutuelle qui implique la prise en compte d'informations de part et d'autre ;
- **une attitude de bienveillance** qui suppose la reconnaissance, l'acceptation et le respect de l'autre, ainsi que l'absence de toute forme de stigmatisation ;
- la volonté de faire comprendre et partager le sens de la promesse de l'École républicaine et démocratique, autour de repères communs qu'il s'agit de clarifier : **la volonté commune de réussite des élèves, la liberté de conscience et le respect de la loi** ;
- **la capacité de discernement** qui implique de replacer la situation dans son contexte, afin de pouvoir prendre une décision qui soit comprise par tout le monde.

Les cas de contestation

Un dialogue indispensable

Dans la conduite de ce dialogue, le directeur d'école ou le chef d'établissement doit être exemplaire, respectueux et sans préjugé à l'égard des intentions de l'élève. En particulier, **il ne peut y avoir de remise en cause des convictions religieuses des élèves comme de leurs parents.**

L'objectif premier est d'apaiser et de trouver une solution en commun conforme au cadre de la loi. Le dialogue s'établit dans l'assurance de pouvoir être compris, quitte à prendre le temps de l'installer. Le temps est indispensable. Il est souvent un allié pour installer le dialogue en envisageant une construction progressive de la décision permettant de respecter la loi. **C'est en faisant vivre ce dialogue que l'on fait vivre en actes l'idée de République et de démocratie.**

Typologie des difficultés rencontrées aujourd'hui

- *Des contestations des programmes d'enseignement*
- *Des incidents ayant lieu lors des commémorations ou des moments collectifs célébrant les valeurs de la République*
- *Des problèmes liés à la question de l'égalité filles-garçons et à celle de la mixité*
- *Des problèmes liés au prosélytisme religieux*
- *Les polémiques liées à la montée de l'islamophobie et/ou à une interprétation erronée de la laïcité*
- *La montée inquiétante des phénomènes d'emprise sur les adolescents*
- *La problématique de la radicalisation*

LIVRET LAÏCITÉ



| Octobre 2015 |



LIVRET LAÏCITÉ



| Décembre 2016 |



**Des principes clairs
mais**

qui soulèvent des questions complexes...

Appliquer le cadre

**Inutile de durcir les lois :
les appliquer et les faire appliquer
avec sagesse et fermeté
(les interdictions touchent aux libertés mêmes)**

**Port de signes religieux
par les volontaires
du service civique**

*Étude du Conseil d'État
du 19 décembre 2013
réalisée à la demande
du Défenseur des droits*

L'article L.120-15 du code du service national prévoit que : « La personne volontaire est soumise aux règles des services de la personne morale agréée auprès de laquelle elle accomplit son service civique. Elle est tenue à la discrétion pour les faits et informations dont elle a connaissance dans l'exercice de ses missions. Elle est tenue également aux obligations de convenance et de réserve inhérentes à ses fonctions ». Par ailleurs, comme le rappelle l'étude du Conseil d'État du 19 décembre 2013, « les agents du service public sont soumis, indépendamment de leur qualité d'agent public ou de salarié de droit privé, à une stricte obligation de neutralité religieuse ».

Il en résulte que les personnes ayant conclu un contrat de service civique avec l'État et exerçant leurs fonctions dans les services centraux ou déconcentrés du ministère en charge de l'éducation ainsi que dans les établissements qui en relèvent, sont soumises aux mêmes obligations de neutralité que celles qui s'imposent aux agents publics.

**Un intervenant extérieur
apportant son concours aux
activités d'enseignement
peut-il être autorisé
à manifester son
appartenance religieuse
par le port d'un signe ou
d'une tenue spécifique ?**

*Étude du Conseil d'État
du 19 décembre 2013
réalisée à la demande
du Défenseur des droits*

Entre l'agent et l'usager, la loi et la jurisprudence n'ont pas identifié de troisième catégorie de « collaborateurs » ou « participants » qui serait soumise en tant que telle à l'exigence de neutralité religieuse.

La notion de collaborateur occasionnel est seulement une notion fonctionnelle permettant à l'État d'indemniser un collaborateur qui subirait un dommage en apportant son concours au service public de l'enseignement ou de se substituer à lui dans le cas d'un dommage subi par un élève placé sous sa surveillance. En conséquence, si le collaborateur n'est pas un agent public, il est considéré comme tiers et ne peut être soumis à l'exigence de neutralité religieuse qui incombe aux agents publics. Un chef d'établissement ne peut apporter des restrictions à la liberté religieuse de ces intervenants que pour des raisons liées à l'ordre public et au bon fonctionnement du service. Ainsi, un parent d'élève intervenant bénévolement dans le cadre de l'enseignement de la natation ne peut se voir interdire le port d'une tenue ou d'un signe manifestant ostensiblement son appartenance religieuse. Il est toutefois soumis au règlement intérieur de la piscine qui peut prévoir l'interdiction de certaines tenues vestimentaires.

Appliquer le cadre

S'en tenir aux paroles et aux actes

Appliquer le cadre

Un exemple médiatisé

La question des menus de substitution dans les restaurants scolaires :

- **Un service public facultatif**
- **Offrir du choix**
- **Un menu de substitution serait l'application d'une prescription religieuse**

Éléments de contexte :

Retour du religieux dans l'espace public

Des religions plus visibles que d'autres

Superpositions

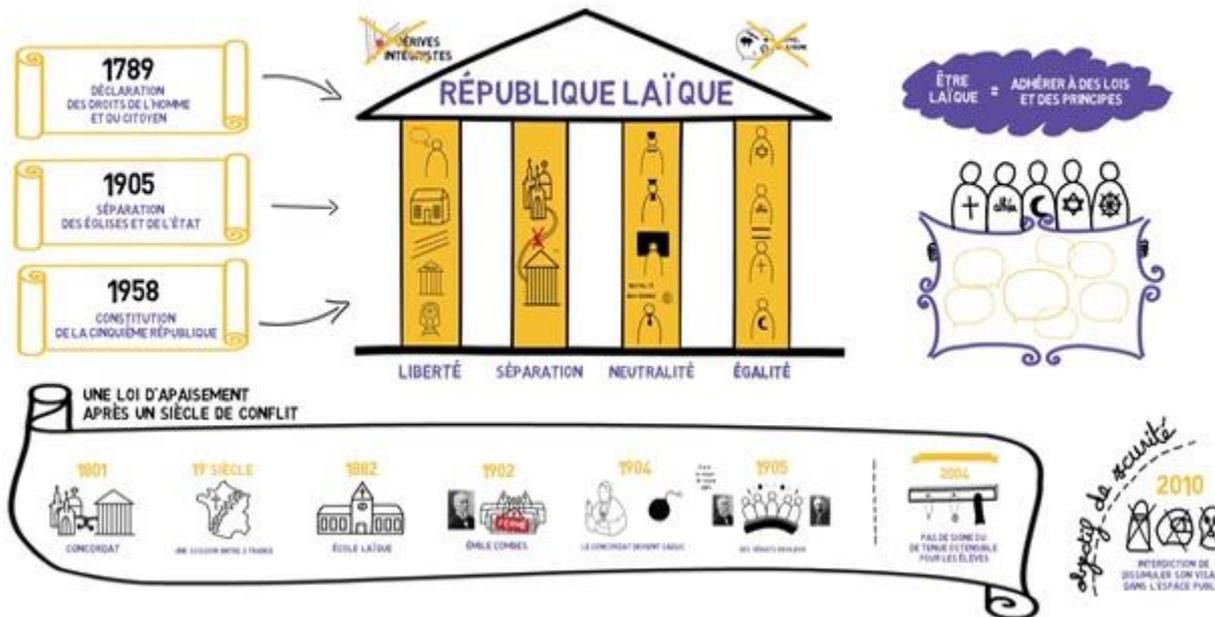
(que devrait régler la politique de la ville)

La République est laïque ET sociale

« *La République restera laïque si elle est sociale* » (Jaurès)

En guise de synthèse (incomplète)

LA LAÏCITÉ EN 3 MINUTES



La laïcité dans notre république

(La laïcité dans tout l'Etat)



Quelle pédagogie de la laïcité à l'école ?



Ressources

(2)

HAUT CONSEIL À L'INTÉGRATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

POUR UNE
PÉDAGOGIE DE LA LAÏCITÉ
À L'ÉCOLE

Abdenour Bidar
Mission Pédagogie de la laïcité

Préface
Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation nationale

Sommaire

Préface de Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale.....	5
Avant-propos Pourquoi une banque de ressources « Pédagogie de la laïcité » ?.....	7
Pédagogie de la laïcité dans la vie scolaire	17
Descriptif.....	19
Questions.....	21
Pistes de réflexion et d'action pédagogique.....	25
Ressources.....	51
Pédagogie de la laïcité dans l'enseignement du français ou de la philosophie	57
Descriptif.....	59
Questions.....	61
Pistes de réflexion et d'action pédagogique.....	65
Ressources.....	73
Pédagogie de la laïcité dans l'enseignement de l'histoire-géographie-éducation civique, juridique et sociale	77
Descriptif.....	79
Questions.....	81
Pistes de réflexion et d'action pédagogique.....	85
Ressources.....	97

Pédagogie de la laïcité dans l'enseignement des sciences de la vie et de la terre	103
Descriptif.....	105
Questions.....	107
Pistes de réflexion et d'action pédagogique.....	111
Ressources.....	125
Annexes	131
Composition de la mission « Pédagogie de la laïcité ».....	133
Lettre de mission à M. Abdennour Bidar, professeur de philosophie.....	135
Charte de la laïcité dans les services publics.....	137
Bibliographie.....	139

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

La pédagogie de la laïcité vise à montrer que celle-ci est avant tout **une valeur émancipatrice** : il est important de rappeler chaque fois que possible que loin d'enlever des droits ou d'être un principe posant des interdictions, la laïcité vise la protection de la liberté de chacun et la possibilité de bien vivre ensemble.

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

La pédagogie de la laïcité se transmet dans des enseignements dédiés, comme l'enseignement moral et civique, mais aussi dans les différentes disciplines ; la laïcité ne s'aborde pas de la même façon en histoire ou en mathématiques mais tous ces savoirs sont unis par l'objectivité, le raisonnement, l'argumentation ou la démonstration. **La pédagogie de la laïcité vise à établir dans tous les domaines et de façon explicite, la distinction entre les savoirs, les croyances et les opinions** (sans pour autant les opposer) ; la vérité des croyances et des opinions n'a pas le même statut que la recherche rigoureuse de la vérité des savoirs enseignés.

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

Ces savoirs doivent se prolonger dans des savoir-faire qui sont aussi des savoir-être : la pédagogie de la laïcité convoque souvent, notamment dans l'enseignement moral et civique, des projets collectifs, dont les élèves sont les acteurs ; ainsi se réalise une appropriation par l'élève des valeurs de la République, qui s'inscrivent non seulement dans les enseignements, mais plus généralement dans la vie quotidienne des écoles.

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

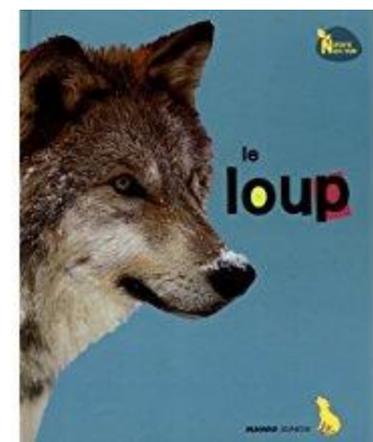
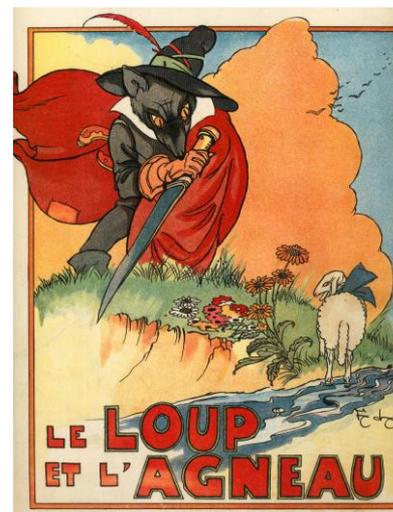
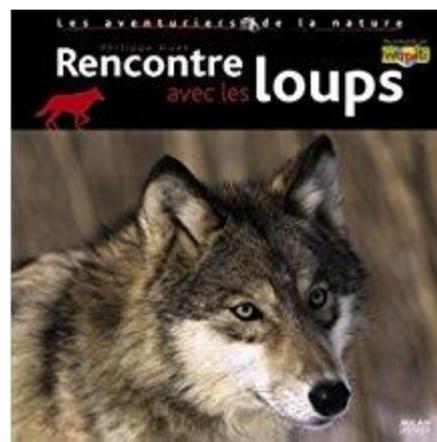
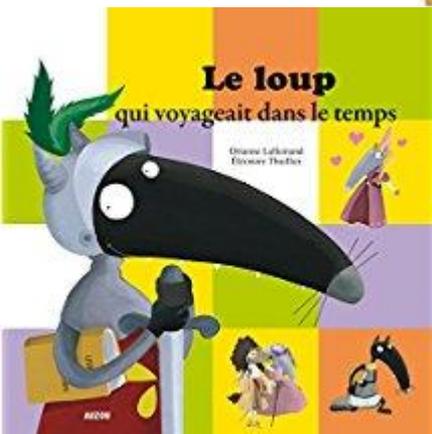
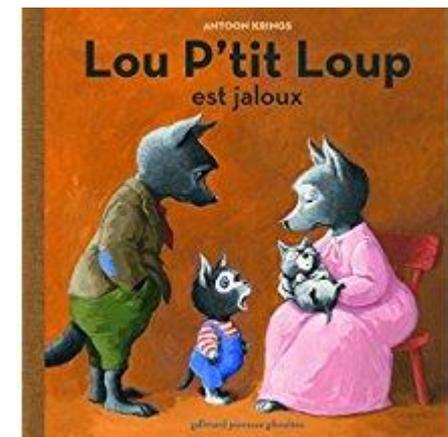
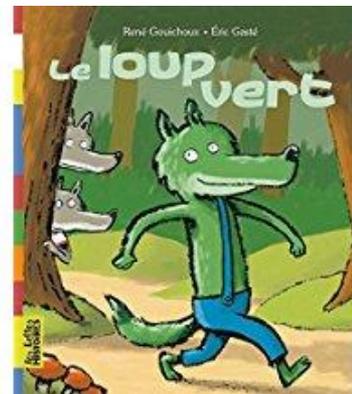
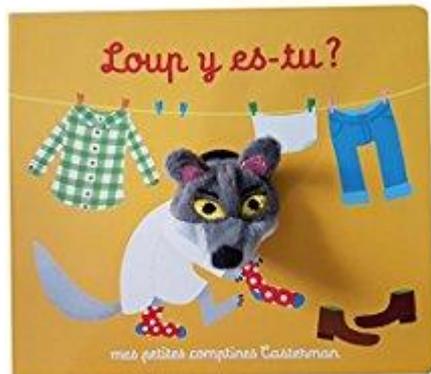
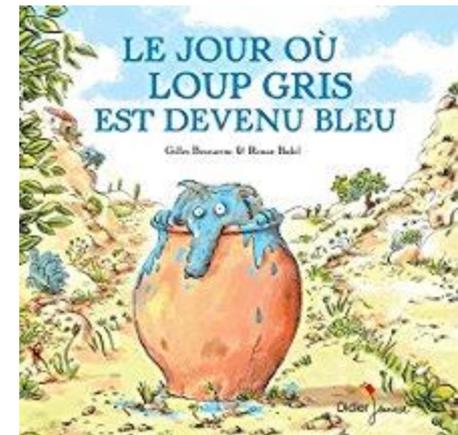
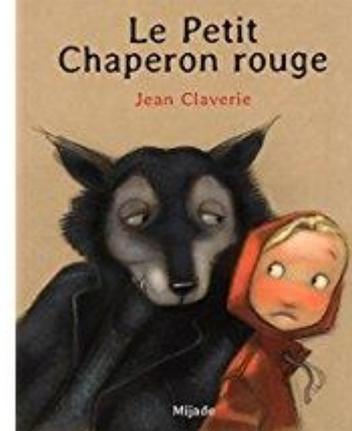
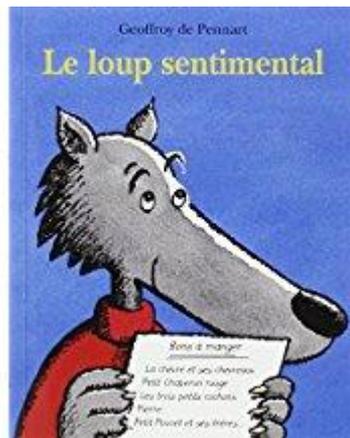
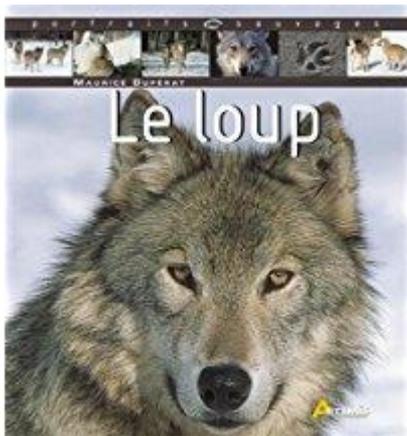
La pédagogie de la laïcité consisterait à montrer que l'activité scientifique produit de façon collective des énoncés acceptés par les pairs à un moment donné, mais réfutables (ce que l'on sait est toujours provisoire) ; elle montrerait également qu'elle produit des modélisations du réel fondées sur l'observation et l'expérimentation, **permettant la prédiction** ; il faudrait aussi comprendre que, lorsqu'il s'agit d'expliquer un phénomène réel, la méthode scientifique exclut les options métaphysiques et le recours à un principe extranaturel (providence, miracle...). L'histoire des sciences peut être aussi est une porte d'entrée.

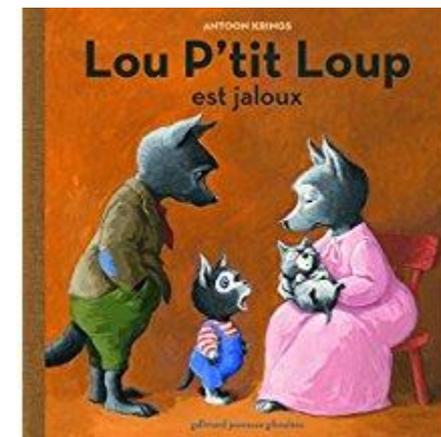
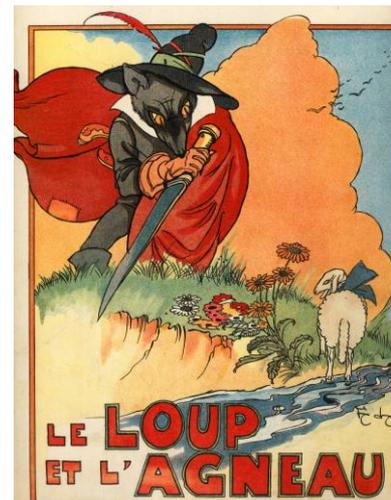
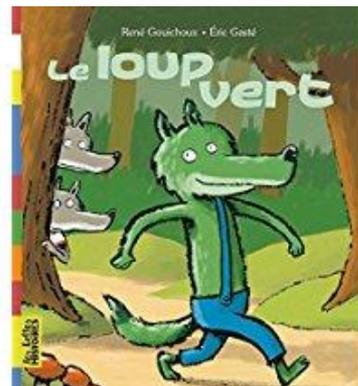
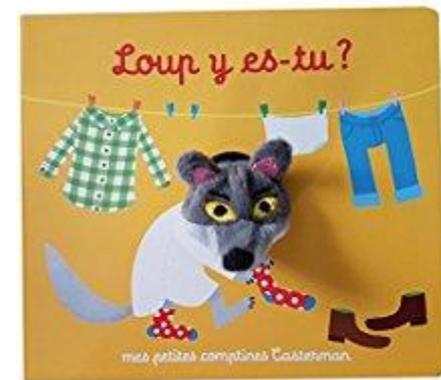
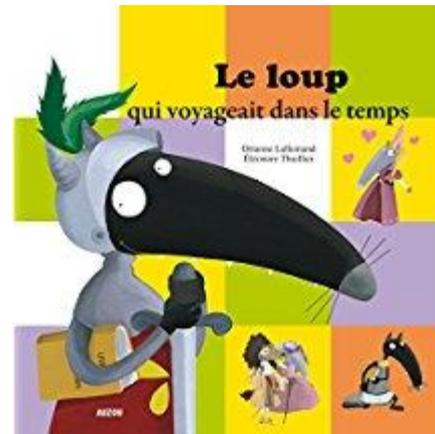
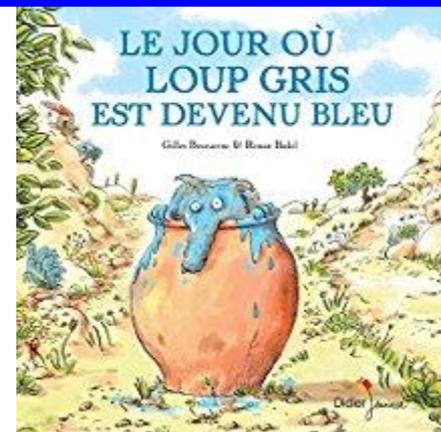
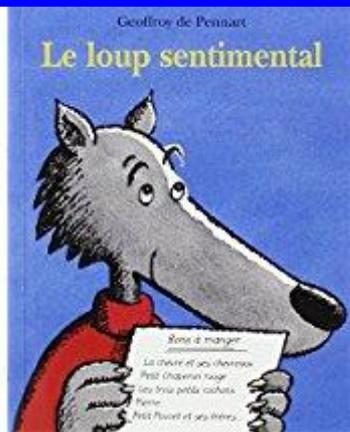
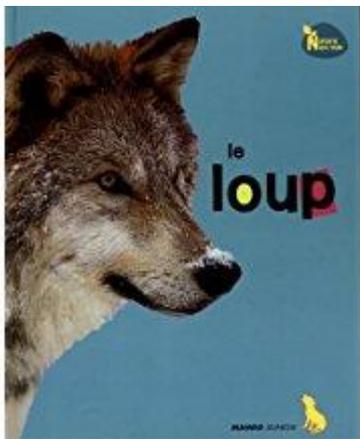
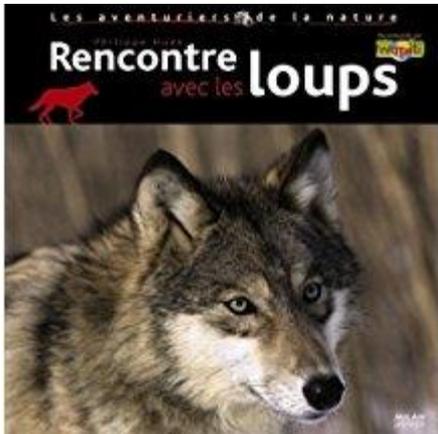
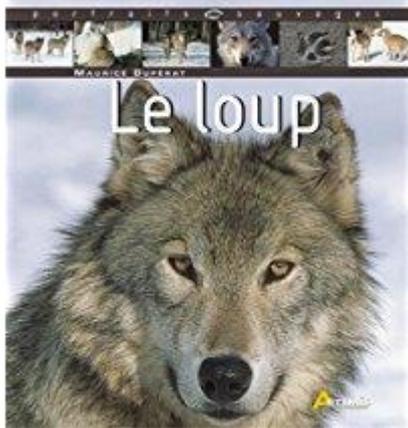
Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

L'école laïque permet de tout questionner (croyances et savoirs) dans le respect de la loi et de l'État de droit ; ainsi, la pédagogie de la laïcité devrait permettre à chacun de comprendre et de reconnaître les différentes visions du monde, les différentes logiques de construction de la pensée, sans pour autant les relativiser.

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

Illustrons...





Quelques mythes au sujet des séismes...

Source : <http://musee-sismologie.unistra.fr/comprendre-les-seismes/ateliers-pour-petits-et-grands/>

Homère, poète de la Grèce antique, accusait Poséidon, dieu de la mer, de faire trembler la Terre par ses terribles colères. On le représente souvent avec un trident en main, de bout sur son char tiré par des chevaux qui peuvent voler à la surface des mers et des océans. Parfois, il est accompagné de monstres marins.

Selon les Chinois, les tremblements de terre correspondaient aux convulsions et aux frémissements du Grand Dragon, qui résidait, d'après leurs croyances, dans les profondeurs de la Terre.

Au Japon, on imaginait que les séismes étaient provoqués par le Namazu, un poisson-chat géant qui vit sous la terre. En remuant sa queue, ce poisson fait trembler la terre. Il ne peut être retenu que par le dieu Kashima. Si la divinité relâche sa surveillance, le poisson-chat s'agite.

La mythologie hindoue dit que la Terre est portée par huit éléphants. Lorsqu'un d'eux est fatigué, il secoue la tête, ce qui cause un tremblement de terre.

Pour les peuples mongols, c'est une grenouille géante qui porte la Terre sur son dos. Quand elle saute, ses bonds entraînent des séismes.

On trouve au Tadjikistan la légende d'un taureau gigantesque qui porte la Terre sur ses cornes. Quand il est dérangé par une mouche, il bondit et fait trembler la Terre.

Dans la mythologie nordique, les séismes sont provoqués par Jormungand, un serpent monstrueux qui fait le tour de la Terre.

Thalès de Milet, philosophe et scientifique grec du VI^{ème} siècle av. J.C., imaginait que la Terre était soutenue par de l'eau. Il expliquait les tremblements de terre par l'agitation de cette eau.

Epicure, à la fin du IV^{ème} siècle av. J.C., donne une première explication quelque peu détaillée du mécanisme des séismes. Selon lui, ce sont des vents enfermés dans la Terre, qui seraient à l'origine des séismes, ou bien des blocs de roches qui rebondissant les uns sur les autres feraient trembler la terre.

Dans une légende de Sibérie, la Terre se trouve dans un traîneau à chiens qui ont des puces. Lorsque les chiens s'arrêtent pour se gratter, la terre tremble.

LA GERMINATION

Protocole expérimental

Variables de la classe

Lumière

Température

Humidité

Terreau

~~Musique~~

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

**Distinguer
savoirs, croyances, opinions,
dès la maternelle**

ÉQUIPE
3

Les découvertes des archéologues

Votre équipe est chargée de présenter le travail des archéologues et des historiens sur la fondation de Rome.

Rome entre mythe et histoire

ÉQUIPES
1-2-3

Chaque équipe présente oralement ses conclusions à l'ensemble de la classe. Puis, en classe entière, vous recopiez puis classez dans le tableau de synthèse ci-dessous les informations relevées au cours de vos enquêtes.

site prof.

tableau à imprimer

Selon la légende

Selon l'archéologie

ÉQUIPES
1-2-3

Rome entre mythe et histoire

Chaque équipe présente oralement ses conclusions à l'ensemble de la classe. Puis, en classe entière, vous recopiez puis classez dans le tableau de synthèse ci-dessous les informations relevées au cours de vos enquêtes.

site prof.

tableau à imprimer

	Selon la légende	Selon l'archéologie
Qui seraient les premiers habitants du site de Rome ?		
À quelle date Rome devient-elle une cité ?		
Qui a fondé Rome ?		
Comment ?		



c. La Cloaca Maxima
Ce grand égout a été construit au VI^e siècle avant J.-C. pour assécher les marais en conduisant les eaux vers le Tibre.

Ecrivain et poète latin, auteur de l'*Énéide*, un long poème sur le modèle de ceux d'Homère pour les Grecs. Pour l'écrire, il a rassemblé les légendes orales et écrites de la fondation de Rome, transmises de génération en génération.

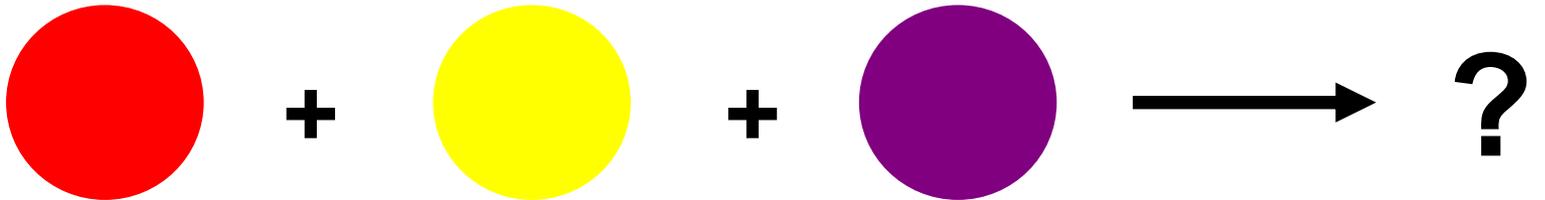
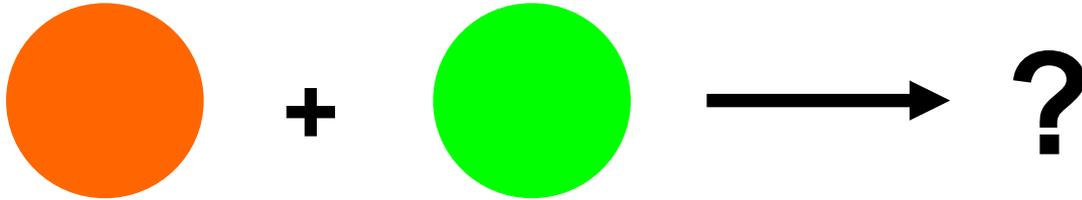
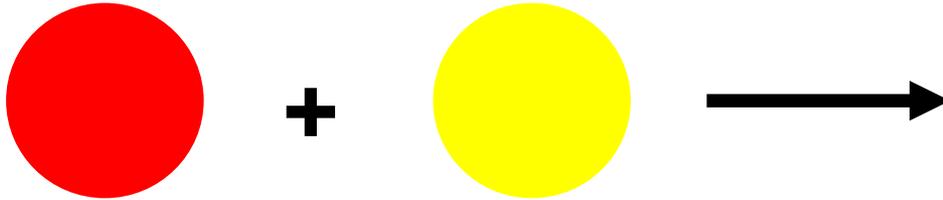
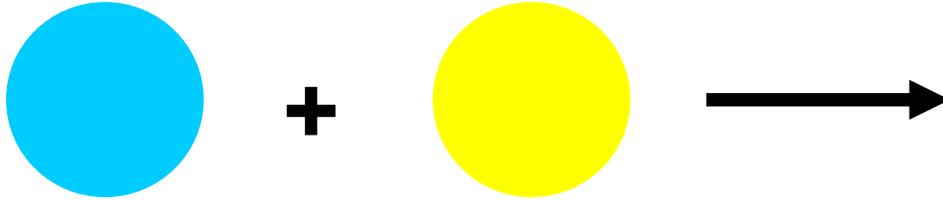
des Romains] jusqu'à l'océan, leur renom jusqu'aux astres. Il sera Julius, nom qui lui vient du grand Iule."

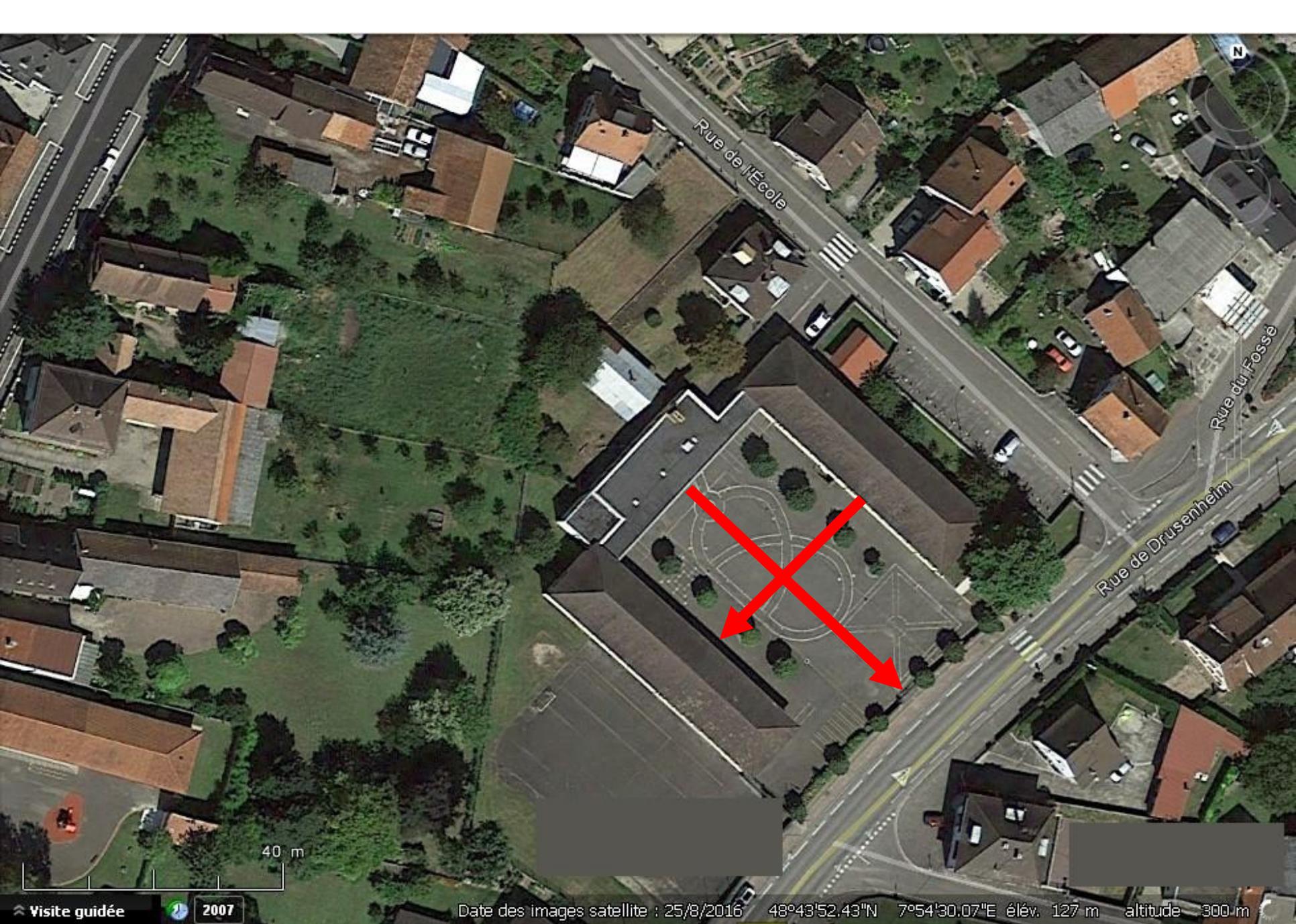
■ D'après Virgile, *Énéide*, chant I, 1^{er} siècle avant J.-C.

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

**Distinguer
savoirs, croyances, opinions,**

Sans les opposer





Rue de l'École

Rue du Fossé

Rue de Drusenheim

40 m

Visite guidée

2007

Date des images satellite : 25/8/2016 48°43'52.43"N 7°54'30.07"E élév. 127 m altitude 300 m

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

Apprendre à vérifier, à prédire

L'ENFANT MENTEUR

UN jeune garçon qui gardait des brebis fit un jour semblant de voir un loup qui s'approchait pour les dévorer. Il appelle les campagnards : " Au secours ! cria-t-il. Ici ! Au loup ! " Les autres accourent et reconnaissent la supercherie. L'enfant recommence à plusieurs reprises et, chaque fois, le mensonge est flagrant. Mais, quelque temps après, le loup fondit sur le troupeau : " A moi ! cria l'enfant. Un loup ! " On n'en crut rien ; personne ne vint à son secours. Et le loup, bien tranquille,

Faut-il toujours dire la vérité ?

Voilà ce qu'on gagne à mentir : on a beau dire souvent la vérité ; on n'est pas cru.

ANTONIO SKÁRMETA / ALFONSO RUANO

la rédaction

Faut-il toujours dire la vérité ?

SYROS

The image is a movie poster for the film 'la rédaction'. At the top, the names 'ANTONIO SKÁRMETA / ALFONSO RUANO' are written in a simple, black, sans-serif font. Below this, the title 'la rédaction' is written in a larger, bold, black, sans-serif font. The central part of the poster features a young boy with dark hair, wearing a yellow sweater, looking down at a large newspaper he is holding. The background is a pale, hazy landscape. In the lower part of the poster, four soldiers in green uniforms and helmets are visible, standing in a line. The word 'SYROS' is printed in white capital letters at the bottom center of the poster.

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

Clarifier et hiérarchiser les valeurs

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

**Développer l'esprit critique
dans tous les domaines**

**Développer
des attitudes
des pratiques**

Eduquer aux médias et à l'information

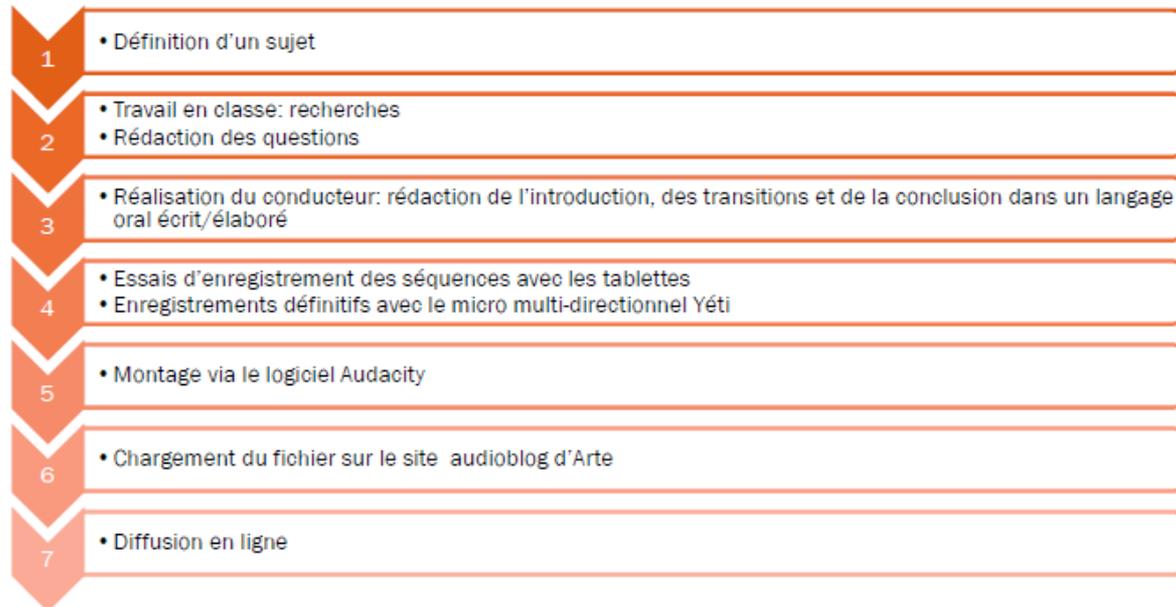
**Développer l'esprit critique
dans tous les domaines**



Eduquer aux médias et à l'information

Les webradios

CRÉATION D'UNE ÉMISSION



Eduquer aux médias et à l'information

Les webradios

DES EXEMPLES DE RUBRIQUES

ACTUALITES ECOLE sorties, spectacles, événements, visites...	PRESENTATION ET SUIVI DE PROJETS DE CLASSE	DOCUMENTAIRE	FEUILLETON lecture théâtrale suivie d'une histoire écrite ou d'un roman
MUSIQUE chants, présentation d'œuvres, d'instruments, de musiciens...	POESIE/LITTÉRATURE Présentation œuvres, auteurs	QUIZZ présentation de quizz sur des domaines variés et libres	HUMOUR blagues, sketches, devinettes
	LE MOT DU MOIS Présentation d'un mot, définition, présentation de phrases le mettant en scène	LA MINUTE ASTUCE: Présentation d'une astuce	

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

**Développer l'esprit critique
dans tous les domaines**

Contre le complotisme

Ne pas tomber dans le piège de la discussion du contenu

Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

**« Eduquer » = le temps long
chaque petit pas compte**



Pour une pédagogie de la laïcité à l'école

**Un parcours
citoyen**